



Aux contribuables de la susdite municipalité  
**Avis public**

Est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

**QUE** lors d'une séance ordinaire, tenue le huitième jour du mois de juillet 2019, le conseil a adopté le règlement suivant :

**« Règlement numéro 308 concernant les systèmes d'alarmes »**

Toute personne voulant prendre connaissance de ce règlement, pourra le faire au bureau du secrétaire-trésorier, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce dix-septième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf.

---

**Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier**

---

**Certificat de publication (article 420)**

*Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Cuthbert, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :*

- *sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert ([www.st-cuthbert.qc.ca](http://www.st-cuthbert.qc.ca));*
- *à l'entrée du bureau municipal au 1891 rue Principale, à Saint-Cuthbert.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-septième jour du mois de juillet 2019.*

*Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier*